

(à rappeler dans toute correspondance)

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PAYS DE HONFLEUR - BEUZEVILLE**

**Service Urbanisme
33 Cours des Fossés
CS 40037
14601 HONFLEUR CEDEX
Tél : 02.31.14.29.35
Fax : 02.31.14.29.39**

DOSSIER N° DP 014 333 26 00022

Demande du :
Reçue le : 20/02/2026
Complétée le :

Sur un terrain sis et cadastré :
13 Rue des Logettes - HONFLEUR
14333 CX 123
Pour : Remise en état de la cheminée et toiture

DESTINATAIRE

Monsieur HOUZELOT Jérôme

33 Chemin de l'Église

14130 TOURVILLE-EN-AUGE

Dossier suivi par : Louis-Marie CARLIER

OBJET : Retrait avant décision d'un(e) Déclaration préalable, RECOMMANDE A.R.
REF. : Notre lettre vous notifiant nos délais d'instruction en date du : 03/03/2026
Votre lettre du 12/03/2026

Monsieur,

Par lettre susvisée, vous me demandez de procéder à l'annulation du dossier n° **DP 014 333 26 00022** décrit dans le cadre ci-dessus, et qui est à l'heure actuelle en cours d'instruction dans mes services.

J'ai pris bonne note de cette décision et vous fais connaître que votre dossier a été déclaré sans suite.

Par voie de conséquence, la lettre de notification des délais d'instruction, citée en référence, fixant la date limite avant laquelle une décision devait vous être notifiée devient désormais sans objet.

Je conserve cependant pour mes archives un exemplaire de ce dossier et vous fais retour des autres exemplaires en ma possession.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Honfleur, le 24 MARS 2026

P / Le Président,

Sylvain NAVIAUX
Président de la Commission Urbanisme



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.421-2-4 du Code de l'Urbanisme.